

Mardi, le 14 novembre 2017

2017-11-14

Séance d'ajournement du conseil municipal de Saint-Adrien tenue le mardi, quatorze novembre deux mille dix-sept (14-11-17) à vingt-et-une heures au Centre communautaire sous la présidence de Monsieur Pierre Therrien, maire et des conseillers suivants :

Siège N° 1 = Adrien Gagnon  
Siège N° 2 = Richard Viau  
Siège N° 3 = Claude Dupont  
Siège N° 4 = Claude Blain  
Siège N° 5 = Maxime Allard  
Siège N° 6 = Francis Picard

La directrice générale et secrétaire-trésorière Maryse Ducharme est aussi présente.

#### **ORDRE DU JOUR (suite)**

- 1° Dossier de l'église (vente et contrat de location) ;
- 2° Calendrier des séances 2018 ;
- 3° Déneigement de la cour d'église ;
- 4° Feu clignotant ;
- 5° Souper des fêtes ;
- 6° Varia ;
  - 6.1° Proposition de Valérie Gagnon pour les décorations de Noël ;
  - 6.2° Programmation modifiée – Programme TECQ.

#### **VENTE DE L'ÉGLISE**

201711-239

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont appuyé par le conseiller Claude Blain

QUE la Municipalité de Saint-Adrien vend à Projet 1606 Inc. l'église située au 1606, rue Principale pour la somme de 1 \$.

QUE la Municipalité de Saint-Adrien mandate Serge Chagnon, notaire pour rédiger le contrat de vente de l'église.

QUE le maire, Pierre Therrien et la directrice générale, Maryse Ducharme soient autorisés à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Adoptée

#### **CONTRAT DE LOCATION D'UN LOCAL À L'ÉGLISE**

201711-240

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont appuyé par le conseiller Claude Blain

QUE la Municipalité de Saint-Adrien signe un contrat de location avec Projet 1606 inc. pour une période de 10 ans avec possibilité de renouveler par période de 5 ans.

QUE le maire, Pierre Therrien et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Maryse Ducharme soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Adrien tous les documents nécessaires à cet effet.

Adoptée

### CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2018

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* (ou 319 de la *Loi sur les cités et villes*) prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

201711-241

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Francis Picard appuyé par le conseiller Claude Blain

Et résolu à l'unanimité

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2018**, qui se tiendront **le lundi sauf en juillet et en septembre qui se tiendront le mardi** et qui débiteront à **20 h** :

• 15 janvier	• 5 février
• 5 mars	• 3 avril
• 7 mai	• 4 juin
• 3 juillet	• 13 août
• 4 septembre	• 1 <sup>er</sup> octobre
• 5 novembre	• 3 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régie la municipalité.

Adoptée

### DÉNEIGEMENT DES COURS MUNICIPALES

201711-242

Il est proposé par le conseiller Maxime Allard appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE les membres du conseil acceptent de donner le contrat de déneigement aux Débroussailleurs GSL inc. pour les cours suivantes : au poste incendie (l'entretien des portes inclus) au montant de 250 \$, à l'avant du centre communautaire au montant de 625 \$ et à l'église (déneigement de la cour à partir de la rue Principale et des limites de l'ancien presbytère) au montant de 700 \$.

QUE les membres du conseil acceptent au nom des Loisirs de St-Adrien de donner le contrat de déneigement de la patinoire au montant de 840.00 \$.

Adoptée

## **FEU CLIGNOTANT**

201711-243

Il est proposé par le conseiller Adrien Gagnon  
appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE la Municipalité de Saint-Adrien autorise les employés de voirie à apporter, au printemps 2018, les modifications proposées par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports à l'intersection des routes 216, 257 et du chemin Saint-Rémi.

Adoptée

## **PROPOSITION DE VALÉRIE GAGNON POUR LES DÉCORATION DE NOËL**

201711-244

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont  
appuyé par le conseiller Claude Blain

QUE la Municipalité de Saint-Adrien accepte la proposition de Valérie Gagnon pour qu'elle installe bénévolement les décorations de Noël avec l'aide de résidents de Saint-Adrien.

Adoptée

## **PROGRAMME TECH PROGRAMMATION MODIFIÉE**

201711-245

Il est proposé par le conseiller Richard Viau  
appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE la Municipalité de Saint-Adrien autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à déposer une programmation modifiée dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

Adoptée

## **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

201711-246

Le conseiller Adrien Gagnon propose que la session soit close.

.....  
Maryse Ducharme,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

.....  
Pierre Therrien, maire

*"Je, Pierre Therrien, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal".*